



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/31/424
13 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
Points 40 et 92 de l'ordre du jour

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1976-1977

Incidences administratives et financières du projet de résolution recommandé
par la Première Commission (A/31/377, par. 8)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. E. Brian NASON (Irlande)

1. A sa 47ème séance, tenue le 13 décembre 1976, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné un état établi par le Secrétaire général (A/C.5/31/67) relatif aux incidences administratives et financières d'un projet de résolution recommandé par la Première Commission (A/31/377, par. 8).

2. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale inviterait le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement à maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats qui possèdent des armes nucléaires, afin de rester toujours informé de leurs positions respectives, ainsi qu'à examiner tous les commentaires et toutes les observations pertinents qui pourraient lui être faits et, à cette fin, à se réunir brièvement et à présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session, conformément à la procédure établie.

3. Dans l'état qu'il a présenté (A/C.5/31/67), le Secrétaire général a évalué les incidences financières de ce projet de résolution à 51 200 dollars (coût intégral); ce chiffre couvrirait les services de conférence à fournir au Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement. Le Secrétaire général indiquait en outre dans son état qu'il réexaminerait ce coût vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale et qu'il ferait rapport à la Cinquième Commission pour l'informer de la mesure dans laquelle les ressources déjà prévues permettraient de couvrir les dépenses entraînées par l'ensemble des réunions inscrites au calendrier des conférences pour 1977 et pour lui faire savoir quel serait le montant net des crédits additionnels nécessaires pour l'exercice biennal 1976-1977.

4. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a indiqué que le Comité consultatif avait recommandé que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution, le coût de la documentation et des services de conférence ne dépasserait pas 51 000 dollars, chiffre comprenant le coût de services à financer à l'aide de ressources déjà approuvées.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

5. La Cinquième Commission a décidé, sans objection, d'informer l'Assemblée générale que celle-ci, si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Première Commission (A/31/377, par. 8), examinerait la question du coût des services de conférence, qui n'excéderait pas 51 000 dollars, lorsqu'elle étudierait le montant total des ressources nécessaires pour le calendrier révisé des conférences pour 1977.
